



Conférence des Parties

Dix-neuvième session

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour

Rapports des organes subsidiaires

Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

**Forum et programme de travail sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.19

**Forum et programme de travail sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 5/CP.7, 1/CP.10, 1/CP.13, 1/CP.16, 2/CP.17, 8/CP.17, 1/CP.18 et 31/CMP.1, l'objectif, les principes et les dispositions de la Convention, en particulier les paragraphes 1 et 5 de l'article 3, les alinéas g et h du paragraphe 1 de l'article 4, et les articles 8, 9 et 10 de la Convention, ainsi que le paragraphe 3 de l'article 2 et le paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto,

Reconnaissant que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté sont les priorités premières et essentielles des pays en développement,

Reconnaissant que les mesures de riposte visant à lutter contre les changements climatiques peuvent avoir des conséquences environnementales, sociales et économiques néfastes et que tous les pays en développement subissent les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte aux changements climatiques,

Affirmant que les Parties devraient coopérer pleinement pour mieux faire comprendre les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte,

Notant que pour comprendre pleinement les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, il faut prendre en compte leurs effets tant positifs que négatifs,

Rappelant le paragraphe 3 de la décision 8/CP.17, qui a établi le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre afin d'exécuter le programme de travail sur l'impact de ces mesures, ainsi que le paragraphe 91 de la décision 2/CP.17, qui a récapitulé l'ensemble des discussions constructives sur les mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention,

Rappelant les discussions constructives qui ont eu lieu pendant les réunions organisées dans le cadre du programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre en marge des trente-sixième, trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions des organes subsidiaires,

Reconnaissant que les travaux du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ont offert aux Parties des occasions de participer à des ateliers pendant le forum, d'assister à une réunion d'experts et de procéder à des premiers échanges de vues intéressants, en vue de mieux comprendre l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dans les domaines du programme de travail énumérés au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17,

Saluant les progrès réalisés dans les travaux du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, organisé dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre,

Invitant les Parties à continuer de participer au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, notamment à échanger leurs points de vue sur des questions de politique qui les intéressent, telles que celle des mesures unilatérales,

Notant que l'examen initial des travaux du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, conformément au paragraphe 5 de la décision 8/CP.17, indique que pour que le processus soit efficace, il faut davantage cibler l'examen des questions,

Reconnaissant la nécessité de centrer à l'avenir les travaux du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre sur les contributions des experts et la fourniture d'exemples concrets, d'études de cas et de pratiques en vue de renforcer la capacité des Parties, en particulier les pays en développement parties, à faire face à toutes les conséquences des mesures de riposte mises en œuvre,

Reconnaissant également la nécessité de prendre dûment en considération les mesures qui doivent être adoptées dans le cadre de la Convention, y compris les mesures ayant trait au financement, à l'assurance et au transfert de technologies, pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties face aux conséquences des mesures de riposte mises en œuvre,

1. *Décide* par la présente de maintenir le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre jusqu'en 2015 afin d'offrir aux Parties une plate-forme qui leur permettra de partager, de manière interactive, des informations, des expériences, des études de cas, des pratiques optimales et des points de vue;

2. *Décide également* que le forum sera convoqué par les Présidents des organes subsidiaires pour exécuter le programme de travail actualisé sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre figurant dans l'annexe et qu'il se réunira deux fois par an, en marge des sessions des organes subsidiaires;

3. *Réaffirme* que le forum sera convoqué au titre d'un point commun à l'ordre du jour des organes subsidiaires et qu'il fonctionnera conformément aux procédures applicables aux groupes de contact;

4. *Rappelle* les modalités d'exécution du programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte figurant au paragraphe 2 de la décision 8/CP.17;

5. *Demande* aux organes subsidiaires d'actualiser les modalités d'exécution du programme de travail révisé sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à leur quarantième session (juin 2014);

6. *Invite* les Parties à échanger leurs vues sur les améliorations pouvant être apportées aux modalités de mise en place du forum à la quarantième session des organes subsidiaires et demande aux organes subsidiaires de réexaminer, à leur quarante-troisième session (novembre-décembre 2015), les activités du forum, notamment la nécessité de les poursuivre et les améliorations possibles, en vue de présenter des recommandations à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session (décembre 2015).

Annexe

Éléments du programme de travail révisé sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

- Évaluation et analyse de tous les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, notamment modélisation économique, emploi, revenus, taux de croissance économique et niveau de vie dans les pays en développement;
- Vue d'ensemble des progrès accomplis à divers niveaux dans la réalisation d'activités visant à faire face aux effets néfastes sur le plan économique et social des mesures de riposte sur les pays en développement, notamment au niveau national et aux niveaux régional, bilatéral et multilatéral;
- Échange de données d'expérience et examen des possibilités de diversification et de transformation économiques;
- Échanges de vues sur la promotion d'une transition juste et la création d'emplois décents conformément aux priorités et stratégies de développement définies au niveau national;
- Dialogue sur les informations communiquées par les Parties sur les activités menées et l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, notamment dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux;
- Échanges de vues sur l'impact des mesures de riposte sur l'égalité hommes-femmes et la santé.
